

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil 1
B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 47428 (corr. M. S. Dielens)
N/Réf : AVL/KD/AND-2.144/s.503
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue du Koeivijver, 22-24.
Transformation et extension d'une habitation agricole.

En réponse à votre lettre du 6 juin 2011, en référence, reçue le 16 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 juin 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La demande porte sur une ancienne habitation agricole inoccupée et attenante à une maison principale située dans la zone de protection du site classé du Koeivijver.

Suite à l'acquisition de la partie inoccupée par les propriétaires de la maison, ceux-ci souhaitent étendre leur habitation ainsi que le cabinet de kinésithérapie existant. Un nouveau logement indépendant serait aménagé au premier étage.

Outre les aménagements intérieurs, les travaux entraîneraient, notamment, la modification des baies, le démontage et le remplacement de la porte de la grange (par une porte coulissante vitrée avec claustra en bois), la démolition de petites annexes dans la cour, etc.

Le projet aurait peu d'impact sur le site classé.

La CRMS constate, toutefois, que les interventions projetées entraîneraient la perte irréversible des caractéristiques rurales et pittoresques de cet ancien ensemble agricole qui témoigne encore de l'activité passée du Koeivijver, reliquat du paysage rural brabançon.

La Commission invite dès lors l'auteur de projet à tirer davantage parti de l'aspect rural et pittoresque des volumes existants (et de la cour) et à conserver au maximum leurs caractéristiques intrinsèques (aspect des briques peintes, disposition irrégulière des baies, porte pleine en bois à deux vantaux sans claustra, etc.). Les portes pleines peuvent, par exemple, être conservées comme volet et contribuer à la sécurité des logements.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente